



## **ARRETE** **AUTORISANT UN EMPLACEMENT** **SUR LE DOMAINE PUBLIC**

2026/108

Le Maire de la commune d'Ancy-Dornot ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

**VU** le code de la route, notamment les articles R.44 et R.225 ;

**CONSIDÉRANT** la requête en date du 10 juillet 2026 par la société Accessol représentée par Madame Tracy VALERIN sollicite pour son sous-traitant Sol Structure TS l'autorisation de conserver un emplacement sur le domaine public à hauteur du 22 rue des Gravillons à ANCY-DORNOT (57130) afin d'y stationner une benne.

### **ARRETE**

**Article 1** : Du lundi 20 juillet 2026 jusqu'au jeudi 30 juillet 2026, la société Accessol est autorisée à conserver un emplacement sur le domaine public pour y stationner une benne à hauteur du 22 rue des Gravillons à Ancy-Dornot (57130).

La route sera fermée durant environ 1 heure pour effectuer les travaux par micropieux, suite à un sinistre sécheresse.

**Article 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par le demandeur.

**Article 3** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4** : Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

**Article 5** : Le maire délégué et le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Ars sur Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits prévus à cet effet.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Société Sol Structure TS
- Mr. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ars sur Moselle

Ancy-Dornot, le 15 juillet 2026  
Le maire,  
Denis HAWNER

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

